



**PRÉFET
DE L'AIN**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Cabinet de la préfète
Direction des sécurité
Bureau de la sécurité intérieure



.....

PLAN DÉPARTEMENTAL DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE

2021-2024

.....



Groupe de travail n°3: Citoyenneté et nouvelles technologies

Objet :	Relevé de décisions de la réunion de travail du 04 décembre 2020 avec les actions associées à l'objectif n°3
----------------	--

Présidence :

Monsieur Lamine SADOUDI, directeur des sécurités

Madame Claude COMET, maire de Parves et Nattages, bureau de l'AMF de l'Ain : 4^e Vice-Présidente

Présents :

Délégué de Madame la préfète aux quartiers : M.Jacquelin

Sauvegarde 01 : M.Tayek et Mme Chaudet

CISPD Bourg en Bresse : Mme Brot

CISPD Oyonnax : Mme Rey

DSDEN de l'Ain : Mme Roux dit Riche

Ville d'Oyonnax : M.Vareyon (Adjoint à la Politique de la Ville) et M.Akhlaifa (Conseiller délégué à la sécurité)

Maire adjoint à Villars les Dombes : M.Macon

DDSP01 : Commandant Divisionnaire Honoraire Krichenko (réfèrent police/population)

GGD01 : Lieutenant-colonel Bouniot

Bailleurs sociaux : Mme Lab

Fédération des centres sociaux dans l'Ain : Mme Méridja

Opérateur de transport SNCF : M.Dupuy

La deuxième réunion de travail a permis de mettre en exergue les différents objectifs et les actions concrètes qui seront déclinés dans le plan départemental de prévention de la délinquance. Trois actions principales sont ressorties pour l'objectif 3 «Citoyenneté et nouvelles technologies » :

- Action 1 : Impliquer la population ;
- Action 2 : Rapprocher la population et les forces de l'ordre ;
- Action 3 : Rassurer la population.

Ces trois actions principales de l'objectif 3 regroupent trois sous actions qui seront déclinées en fiches d'action. Les sous actions sont construites à partir des échanges qui ont eu lieu durant les différentes réunions du groupe de travail.

Dès lors, suite aux échanges, il ressort ce qui suit :

ACTION 1 : IMPLIQUER LA POPULATION

Objectif :

Les habitants sont les premiers acteurs pour observer les difficultés en matière de tranquillité publique, ils sont témoins et parfois victimes de ce qui se passe sur le territoire de la commune. La recherche de coproduction avec les usagers peut améliorer la sécurité des Aindinois. En effet, la mise en place d'un travail partenarial et transversal peut permettre la résolution de différents problèmes. Il est important de ne pas se focaliser seulement sur les quartiers prioritaires mais d'étendre ces dispositifs à l'ensemble du territoire. La délinquance ne connaît pas de frontières et peut se retrouver où on ne l'attend pas. Dès lors, la mobilisation doit être plus vaste et ciblée d'autres zones d'habitation que les quartiers.

1. Intensifier et stimuler la participation des citoyens

=> Savoir s'adapter aux besoins multiples et divers des usagers et aller vers la population qui reste trop silencieuse. Développer le concept de résolution de problèmes dont l'objectif est de gagner en efficacité grâce à la mobilisation croisée des forces de sécurité et des habitants.

Consulter les citoyens¹ pour améliorer les services proposés par les municipalités, étendre l'idée mise en place à Bourg-en-Bresse à d'autres communes.

La personnalisation des réponses : ici il est question de répondre aux attentes des habitants, de trouver des résolutions individuelles avec un équilibre entre parole et action. Cela passe par la compréhension des contraintes et des attentes des habitants. Cette démarche est appréciée notamment à Bourg-en-Bresse où un réel suivi est mis en place et un lien de confiance est créé.

Les comités « vie nocturne » à Bourg en Bresse. Ce comité a pour but d'initier de nouvelles actions pour lutter, réduire les troubles à la tranquillité nocturne et d'évaluer leurs impacts.

=> Stimuler et redynamiser la parole des citoyens.

1 Loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine

Les conseils des citoyens : présents dans les quartiers prioritaires de la ville, notamment à Oyonnax, ces conseils visent à conforter les dynamiques citoyennes. L'idée principale est de pouvoir échanger et que les habitants participent aux questions de sécurité en abordant et exprimant leur point de vue. La population reste néanmoins trop silencieuse. Il est, par ailleurs, important que les acteurs se connaissent entre eux. Dès lors, la mise en place d'un temps de travail autour d'une meilleure connaissance mutuelle des différents acteurs (notamment FSI mais aussi population) présents sur le territoire est essentielle.

Point de vigilance : un manque d'acteurs associatifs, sociaux ou d'interlocuteurs est ressenti sur le territoire de la Côtière. Il est essentiel de pouvoir construire et réinstaurer des « corps intermédiaires » qui participent à la régulation des tensions, à la prévention et à la gestion des conflits.

Café ambulants : Un dispositif qui participe au maillage social de la commune. Ce dispositif permet d'aller à la rencontre de l'autre et mettre du lien entre les habitants cela fonctionne comme un véritable point de rencontre mobile, ce café ambulant incite les habitants à se retrouver pour échanger et dialoguer. Le contexte sanitaire a contraint à mettre en pause ce dispositif. Cependant, des rencontres au « pied des immeubles » se sont mis en place afin de remplacer le premier dispositif.

2. Intégrer les citoyens dans la coproduction de la sécurité

Les participations citoyennes : il est important de faire vivre ce dispositif et de savoir les animer. L'implication des citoyens doit davantage être mise en exergue. Le problème se pose de l'efficacité de ce dispositif. Si ce dispositif est mis en place dans des secteurs touchés par des cambriolages, il devra être ouvert à plus de thématiques sécuritaires notamment sur la tranquillité publique avec une fréquence plus importante de remontées d'informations. Le dispositif doit donc évoluer, en contenu et en périmètre. Dès lors, il convient d'élargir géographiquement le dispositif des participations citoyennes ainsi que les thèmes abordés. L'objectif étant de sensibiliser les habitants d'une commune ou d'un quartier à d'autres thèmes sécuritaires que celui des cambriolages afin de développer une culture de prévention de la délinquance auprès des habitants et de susciter leur adhésion.

L'idée ici est celle d'habitants relais : leur rôle serait d'améliorer la compréhension des modes d'interventions des forces de sécurité et de permettre à ces derniers de s'adapter aux priorités des habitants.

Élargir le dispositif à de nouvelles communes, aller au-delà des quartiers prioritaires.

Les diagnostics en marchant : afin d'améliorer l'interconnaissance entre les acteurs intervenants sur l'espace public et leur coordination il est important de systématiser les dispositifs de gestion urbaine et sociale de proximité. Ces dispositifs devront être développés sur

le territoire. De plus, il est essentiel d'intégrer des diagnostics de sécurité dans tous les projets d'aménagement de l'espace public ainsi que de favoriser la participation des citoyens à la conception et à la gestion des espaces publics. Ces diagnostics en marchant sont déclinés dans le département :Oyonnax, Belley, Bellignat, Ambérieu. L'association des bailleurs sociaux dans l'Ain conduit des diagnostics en marchant dans des opérations de réhabilitation et d'aménagement des espaces extérieurs. Il existe aussi des concertations avec des associations ou collectifs de locataires sur les aspects sécuritaires. Les partenariats entre bailleurs sociaux et forces de l'ordre sont courants

La médiation sociale : des médiateurs sont mis en place notamment à Oyonnax, à Bourg-en-Bresse, au sein des quartiers prioritaires de la ville. Cela permet une mise en relation et une meilleure connaissance entre les populations et les institutions et participe à la régulation des tensions. Les lieux privilégiés pour ces médiations sont à proximité des logements sociaux, dans les quartiers politiques de la ville quand ils existent, voire dans les espaces publics et dans les transports publics de voyageurs. Conforter et développer la médiation dans les villes où peu d'intervenants sociaux pré-existent.

3. Systématiser les dispositifs de gestion urbaine et sociale de proximité dans tous les projets d'aménagement de l'espace public.

L'objectif étant de recueillir l'avis d'un public large ou ciblé, d'établir un diagnostic partagé résultant d'une enquête sur le terrain destiné à améliorer le cadre de vie. Une réflexion collective et une présentation publique doivent être élaborées afin d'établir des priorités d'actions et des préconisations.

Les actions des référents sûreté : le groupement de gendarmerie a développé au fil du temps une offre de sécurité complète aux entreprises (dont commerces), aux exploitations agricoles, aux collectivités territoriales, voire aux particuliers. Il peut s'agir de conférences de sensibilisation mais également de consultations, de diagnostics et d'audits de sûreté. Les référents sûreté accompagnent également très fréquemment les maires dans leurs projets de création ou de développement de la vidéoprotection.

Étendre le dispositif du référent cyber qui existe pour le Pays de Gex à d'autres communes.

Se saisir des études de sécurité et de sûreté afin d'être plus attentifs vis-à-vis des projets d'aménagements et de construction notamment sur la construction ou les travaux d'aménagements des ERP. Si, ces études doivent être obligatoirement menées² préalablement sur des projets d'aménagement, de construction et pour tout ERP qu'il s'agisse d'une

2 Art.14 de la loi du 5 mars 2007 sur la prévention de la délinquance

création ou de travaux/d'aménagements, dans les agglomérations de plus de 100 000 habitants, le préfet a la possibilité d'imposer par arrêté motivé une ESSP.

Dès lors, le maire, par un courrier de demande (insérer un modèle type de courrier de demande) peut saisir le préfet afin que ce dernier impose par arrêté motivé une ESSP.

L'observatoire de la tranquillité publique à Oyonnax : permet de proposer des pistes de réflexion, donner son avis sur les questions relatives à la tranquillité publique.

Références aux fiches de la boîte à outil : Fiches de la boîte à outil n°24,25,30,12

Fiche n° 24 : Promouvoir les démarches participatives : marches exploratoires, conseils des citoyens, connaître le sentiment d'insécurité et les comportements d'évitement.

Fiche n°25 : La médiation sociale : interface entre les populations et les institutions.

Fiche n°30 : S'ouvrir à l'entrepreneuriat, diversifier les partenariats pour mieux insérer les jeunes.

Fiche n°12 : Les armées et les outre-mer, mobiliser de nouveaux outils pour l'insertion socioprofessionnelle.

ACTION 2 : RAPPROCHER LA POPULATION ET LES FORCES DE L'ORDRE

Objectif :

- Réorienter les institutions vers les services aux citoyens en ciblant notamment la jeunesse ;
- maintenir les liens entre population et FSI. Veiller à la bonne qualité de ces relations est primordial dans la mesure où les FSI sont des acteurs clé dans la chaîne de sécurité, de la prévention et de la répression. Il est important de renforcer les relations et le climat de confiance entre les habitants et la police au travers d'une construction de réseaux de partenaires, d'insister sur la participation aux réunions de quartier ou institutionnelles et de promouvoir des actions de prévention et de sensibilisation au bénéfice des jeunes.

1. Valoriser et développer l'engagement des citoyens : agir auprès des plus jeunes, « adultes de demain »

Promouvoir les dispositifs scolaires qui existent (à chaque fin de scolarité). Mettre en place des campagnes de communication au niveau de la réserve opérationnelle et citoyenne.

Développer la citoyenneté :

Au sein de *l'éducation nationale* des interventions sur des thématiques sécuritaires, selon le degré d'études, sont mises en place. Des classes particulières spécialisées dans les sujets de la sécurité civile/intérieure sont conduites à Oyonnax, Morvel, St Denis : rencontre avec des représentants des forces de l'ordre qui vont présenter et expliquer leurs métiers et sensibiliser aux risques et aux phénomènes de délinquance, au sein des collèges/lycées du département.

L'ADSEA met en place des agents de liaison en coordination avec l'éducation nationale dans les établissements scolaires notamment dans les quartiers prioritaires de la ville et à l'extérieur afin d'assurer une continuité dans la prise en charge des jeunes.

Les **cadets de la sécurité civile** mis en place dans le département. Ce dispositif s'inscrit dans le cadre de la promotion des valeurs de la République et des démarches citoyennes. Il permet de favoriser une culture de la sécurité civile, de sensibiliser aux comportements de prévention, de développer un sens civique chez les jeunes élèves et de favoriser l'engagement ultérieur des élèves au sein de la sécurité civile.

Communiquer sur les **jeunes sapeurs pompiers**, la **réserve opérationnelle et la réserve citoyenne** au sein du SDIS 01, du GGD01 et de la DDSP01 : 3 conventions sont signées avec différents lycées et collèges du département.

Chantiers jeunes (éducatif) sur le rapprochement des forces de l'ordre et des jeunes (16-25 ans) : chantier sur la Croix-Blanche, les QPV prennent part à 30 % (d'autres catégories de la population doivent aussi participer).

Tenter l'expérience dans les conseils municipaux jeunes existants : mieux faire connaître l'action des représentants de l'État notamment les forces de l'ordre auprès des jeunes. La communication et la pédagogie doivent être remis au centre des relations jeunes et forces de sécurité.

Aller chercher le « public invisible » avec de nouveaux outils, de nouvelles méthodes : savoir parler du quotidien en créant du contact, savoir occuper l'espace public en créant du contenu. Mobiliser les outils numériques pour diversifier les modalités de repérage et l'entrée en dialogue avec les jeunes. Faire passer des messages de prévention dans des

ateliers sportifs en partenariat avec les clubs de sport du département. Entrer en communication avec des personnes influentes sur les réseaux sociaux afin de faire passer des messages. Faire participer les jeunes à la vie de leurs quartiers et promouvoir leurs bonnes actions à travers les outils d'informations (journaux, réseaux sociaux, site internet...). Des actions d'accompagnement individuels, scolaires et professionnels sont mis en exergue dans l'objectif 1 pour pouvoir accompagner ce public dit invisible.

Développer un partenariat entre les forces de l'ordre et les centres sociaux afin de pouvoir capter ce public invisible.

Par exemple : Dispositif « Aller vers Savoie » : Ce dispositif s'inscrit dans le Projet national « repérer et mobiliser les publics invisibles ». Dans ce cadre, les Missions Locales Jeunes de Savoie et la Sauvegarde de l'Enfance se sont vues confier la mise en oeuvre permettant le repérage et la mobilisation des jeunes « hors radars ». Ce dispositif, qui s'adresse au public 16-29 ans, a pour objectif d'identifier et d'accompagner des jeunes, ni scolarisés, ni en emploi, ni en formation et non connus du service public de l'emploi (Pôle Emploi, Mission Locale, Cap Emploi). Leur mission est de permettre à chaque jeune d'accéder à ses droits. Ce dispositif est mis en valeur dans l'application Panneau Pocket de la ville afin d'en informer les habitants.

2. Maintenir les liens entre population et forces de sécurité intérieure

« Les rencontres de la sécurité intérieure » : Intensifier les rencontres publiques entre forces de sécurité intérieure et population : permet un dialogue engagé entre les acteurs de la sécurité et la population. Utiliser des moyens et un langage marquants pour être plus attractifs.

Proposer un espace d'échange connu et reconnu du public pour des conseils de proximité. Par exemple : la salle des fêtes de la commune, les places de village lorsque la météo le permet, etc.

Renforcer la prévention et la connaissance par les citoyens des démarches comme la pré-plainte, les procédures dématérialisées, etc mis en exergue par le café police/citoyen qui est renouvelé pour 2021.

Développer un lien entre les commerces de proximité et les forces de l'ordre : par des rapprochements ciblés vers les commerçants, par des opérations de conseils de prévention avec les référents sûreté mais aussi des actions de prévention sur les cambriolages.

Renforcer l'image des forces de l'ordre : savoir communiquer et rendre lisible les actions et les résultats, donner du sens à travers les valeurs et l'exemplarité des forces de l'ordre, y compris quand il y a faute.

, réalisée auprès d'un panel de personnes âgées de plus de 18 ans demeurant en milieu urbain, périurbain ou rural est riche d'enseignements sur la perception que les personnes interrogées ont des forces de l'ordre, de leur action tout comme sur leurs attentes vis-à-vis d'elles. C'est dans le cadre de l'instauration de la Police de Sécurité du Quotidien que le ministère de l'Intérieur a demandé, en avril 2019, aux chercheurs de l'université Savoie Mont-Blanc de réaliser une enquête sur la qualité du lien entre la population et les forces de sécurité intérieure. Reconduit pour 2020 : <http://www.eqp20.fr/>

La participation des forces de l'ordre à des projets contribuant à l'amélioration des relations police-population peut être pris en considération dans les critères d'évaluation des policiers.

3. Favoriser une connaissance mutuelle des forces de l'ordre et de la population

Opération « Portes ouvertes » : Ouverture des commissariats et des brigades au grand public exemple à Bourg en Bresse.

Favoriser un dialogue entre police municipale et gendarmerie, le but de ce rapprochement est de transformer cette relation de connaissance en véritable coopération de sécurité entre partenaires.

City Raid Andros met en œuvre des missions afin de pacifier les relations entre les représentants des forces de l'ordre et les jeunes, et de valoriser la citoyenneté et les valeurs républicaines. L'objectif est d'intervenir au cœur des quartiers prioritaires, où des policiers bénévoles expliquent leurs missions, leurs méthodes d'intervention pour en faciliter la bonne perception sous la forme d'une rencontre sportive. Cette action peut être proposée par les coordonnateurs CLSPD/CISPD.

Références aux fiches de la boîte à outil : fiches de la boîte à outil n°25,26,29

Fiche n°25 : La médiation sociale : interface entre les populations et les institutions

Fiche n°26 : Connaître les forces de sécurité intérieure, étendre les actions de rapprochement entre la population et les forces de sécurité de l'État aux polices municipales, aux services de secours, dans le cadre de la police de sécurité du quotidien.

Fiche n°29 : Associer les acteurs du sport, diversifier les partenariats pour mieux insérer les jeunes.

ACTION 3 : RASSURER LA POPULATION

Objectif

Réflexion menée sur l'apport des nouvelles technologies à la sécurisation de l'espace public. Sujets abordés rapidement en fin de séance :

- Applications pour aider les habitants (illiyap, panneaux pockets...) et jeunes et réseaux sociaux qui sont des outils de communication ;
- Moyens de diffusion et des panneaux d'affichages dans les communes : permet de diffuser l'information dans la commune. Ils permettent la diffusion de l'information en temps réel. C'est un outil de communication dont dispose la commune ;
- Vidéoprotection (fiche sur le cadre juridique autorisé pour la mise en place du système de vidéoprotection) vidéo verbalisation, caméras piéton.

1. Élargir les moyens de diffusion et d'information (applications, panneaux d'affichages) :

Moderniser, faciliter la communication, informer et alerter rapidement.

Améliorer le recueil d'information, dispenser des conseils et diffuser des messages de prévention aux fins d'information de la population. Bien communiquer auprès des citoyens c'est informer, faciliter, guider et impliquer la population au travers d'outils accessibles et vecteurs de proximité.

Favoriser le téléchargement d'applications de communication avec les administrés, ex : d'Illywap ou de panneaux pocket, : cette application mobile permet aux collectivités d'informer leurs citoyens de manière très rapide et précise. Idéal pour relayer des alertes ou des vigilances (météo par exemple), Illywap est une application dont le téléchargement est gratuit. Favoriser la mise en place de ce genre d'application dans les communes du département afin d'impacter davantage d'habitants qui sont, devenus, aujourd'hui ultraconnectés. L'application répond au besoin de simplicité et de praticité, souhaité par les citoyens.

Le journal municipal/gazette : une des principales sources d'information locale. Il a pour vocation d'informer sur l'actualité et les événements de la commune. Inconvénients : Son coût de fonctionnement (rédaction, impression, distribution) et la perte d'intérêt des jeunes pour le support papier (mais pour rendre plus attractif, possibilité de faire rédiger des articles par les collégiens/lycéens des établissements scolaires). Cela permet néanmoins de toucher une part de la population qui peut être plus éloignée des outils technologiques, celle qui est d'ailleurs plus en demande de sécurité et plus sensible au sentiment d'insécurité.

Le site internet de la ville/ de la préfecture de l'Ain : il permet d'actualiser les informations pour les citoyens et de mettre en valeur les politiques publiques conduites sur le territoire.

Intensifier les messages d'information et de prévention via les panneaux d'affichage mais développer aussi les panneaux numériques. Les panneaux numériques peuvent être installés à proximité des mairies ou places centrales dans les villages. Le panneau numérique permet d'aller à l'essentiel en un clic. Inconvénient : peut subir des dégradations.

Développer des opérations de proximité en adaptant le message dans les commerces de proximité du département (boulangeries, pharmacies, bureaux de tabac, épiceries, marchés, etc.). Cette sous action peut être en collaboration avec les partenaires de l'objectif 2 « Dans une démarche d'aller vers » afin de pouvoir informer/communiquer sur les numéros d'urgence pour les victimes de violences conjugales ou intrafamiliales.

2. Former aux nouvelles habitudes de consommation de l'information : actions de prévention visant à former à l'usage des réseaux, sensibilisation aux fake news...

Intensifier l'accompagnement dans l'espace numérique par des formations professionnelles (cf : Groupe de travail 4 « Une gouvernance locale renouvelée et efficace »).

Faire connaître la plateforme Thesée : possibilité aux internautes de porter plainte en ligne contre les escroqueries sur Internet. C'est sur le site « www.service-public.fr », que les victimes doivent se rendre pour enregistrer leur dépôt de plainte ou leur signalement. Il s'agit d'un traitement automatisé de données à caractère personnel, créé par un le second arrêté du 26 juin 2020 et qui se consacre aux plaintes pour escroquerie sur Internet.

Faire connaître le Téléservice pour signaler une fraude à la carte bancaire (Perceval) via [FranceConnect](#) : permet aux consommateurs de signaler l'utilisation frauduleuse de leur carte bancaire.

3. Moderniser les outils de prévention : vidéoprotection, CSU, caméras piéton, vidéo verbalisation.

Renforcer le développement de la vidéoprotection. Effectuer une fiche sur la démarche à suivre pour une demande d'autorisation de système de vidéoprotection, le FIPD est un levier de financement.

Développer la vidéo verbalisation : permet de verbaliser à distance un conducteur qui commet une infraction au Code de la Route en utilisant les caméras de vidéosurveillance installées sur le domaine public.

Développer les caméras piétons qui permet d'améliorer les relations entre police et population. Ces caméras protègent les citoyens des excès de certains policiers, mais elles protègent aussi les policiers souvent malmenés lors de leurs interventions.

Références aux fiches de la boîte à outil : Fiches de la boîte à outil n°27,28,31

Fiche n°27 : Le schéma local de tranquillité publique, généraliser le schéma local de tranquillité publique.

Fiche n°28 : La vidéoprotection : expérimenter le traitement automatisé de l'image, dans le respect des libertés individuelles.

Fiche n°31 : Les groupes de partenariat opérationnel (GPO), articuler les partenariats de la police de sécurité du quotidien avec les CLSPD / CISPD.